

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 18 décembre 2014

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2014-11-2-5

Service consulté

ENTREPRISE PHOTON & POLYMERS - TRANSFORMATION D'UNE AVANCE EN SUBVENTION

Résumé : Dans le cadre des pôles de compétitivité, le Conseil Général avait alloué une avance de 56 300 €, en 2007, à l'entreprise Photon & Polymers. Face à une situation financière fragile de l'entreprise, il vous est proposé de transformer l'avance en subvention.

Contexte :

Le projet ORAIL, initié en 2006, consistait à mettre au point une stratégie d'administration orale de l'insuline pour le traitement du diabète. Ce projet a réuni le Centre européen d'étude du Diabète (CeeD), l'Institut Charles Sadron, la société CAPSUGEL et la start up Photon & Polymers. Le budget total s'élevait à 1 542 700 €, dont 166 700 € à la charge de Photon & Polymers.

Le Conseil Général a alloué une avance remboursable à Photon & Polymers d'un montant de 56 300 €, avec un différé de 3 ans et un remboursement sur 5 années. En 2013, face à une situation financière délicate de l'entreprise, il a été décidé de porter le différé de 3 ans à 6 ans.

Le projet :

Le concept de la double encapsulation pour l'administration par la voie orale d'insuline a démontré sa faisabilité et son efficacité chez le petit animal de laboratoire. Les objectifs assignés au projet ORAIL ont donc été atteints et validés. Cependant, une deuxième phase s'est avérée indispensable. Elle consiste en l'étude toxicologique du système nanoparticulaire de l'encapsulation. Il s'agit, en effet, de s'assurer, dès ce stade, que le concept ne développe aucun risque de toxicologie. Cette étude complémentaire conditionnera le changement d'échelle et la validation future du système chez un animal plus proche de l'homme, puis, le cas échéant, sur l'homme. Cette deuxième phase est financée par BPI France et est actuellement en cours. Elle est d'une durée longue et une éventuelle mise sur le marché de la molécule n'est pas à envisager avant 10 ans.

L'entreprise :

Photon & Polymers (PnP), créée en 2002, est issue du CNRS et de l'UHA. Elle exerce essentiellement dans le domaine des matériaux photopolymères en proposant des technologies respectueuses de l'environnement. Installée à LUTTERBACH, elle emploie 4 personnes en CDI. Grâce au projet ORAIL, un poste d'ingénieur a été pérennisé au sein de l'entreprise.

PnP dispose d'un savoir faire quasi unique en Europe. Elle est à l'origine de nombreuses innovations technologiques couvrant un large domaine d'applications (nanotechnologies, routes, bâtiment, médical ou aéronautique). PnP a su créer, puis développer des partenariats avec des industriels majeurs de ces secteurs (Airbus, Sappel, Décathlon, Bic, Air Liquide, Novartis...). Elle est régulièrement citée, plusieurs fois récompensée, dont en 2003 « Espoir de l'Industrie Nationale » par le magazine Usine Nouvelle.

L'exercice comptable de PnP se déroule du 1^{er} avril année N au 30 mars N+1.

Le chiffre d'affaires moyen sur les quatre dernières années est de l'ordre de 200 000 €. Le résultat positif s'est élevé à 80 133 € en 2011, un résultat déficitaire de 114 712 € en 2012, 118 172 € en 2013 et un résultat positif de 45 895 € grâce notamment à un crédit d'impôt de 40 788 € en 2014. Courant 2013, dans le cadre d'un plan d'économie suite à une chute importante, mais conjoncturelle, du chiffre d'affaires, PnP a réduit son effectif, passant de 4 personnes à 3. La masse salariale a été maîtrisée suite, également, à une réduction du salaire du dirigeant. Le chiffre d'affaire s'est rétabli, en 2014, à hauteur de 211 094 €, dont 182 700 € en exportation.

Tendance de l'exploitation :

Le déséquilibre de l'exploitation constaté sur les 2 derniers exercices se résorbe. Le résultat d'exploitation reste négatif, mais s'améliore du fait :

- de la forte hausse des produits d'exploitation (+ 108 K€) en lien avec celle du chiffre d'affaires net, dont on ignore s'il est conjoncturel ou durable,
- la baisse significative des charges de personnel, comme indiqué plus haut.

Compte tenu de ce rééquilibrage, auquel s'ajoutent un résultat financier positif de 7 K€ et un important crédit d'impôts de 41 K€, le bénéfice réalisé s'établit à 46 K€. Néanmoins, la situation de l'entreprise reste fragile du fait d'une certaine volatilité du chiffre d'affaires et de recettes exceptionnelles liées au crédit d'impôt.

Afin de ne pas mettre cette entreprise innovante en difficulté, il vous est proposé de transformer l'avance remboursable allouée en 2007, d'un montant de 56 300 €, en subvention. Ce dispositif entre dans le cadre de la convention de partenariat relative aux aides aux entreprises pour les projets de recherche et développement dans le cadre des pôles de compétitivité signée en 2007 entre la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin.

La commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche a émis un avis favorable lors de sa réunion du 4 novembre 2014.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- transformer l'avance allouée en 2007 à l'entreprise Photon & Polymers d'un montant de 56 300 € en subvention,
- prélever les crédits au programme F228, chapitre 041, fonction 93, nature 20422, code programme 2802.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER